

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Rédigé par Jean-Bernard Geoffroy au nom du bureau

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 NOVEMBRE 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1- Les saisines du Ravad du 14 octobre 2022 au 6 octobre 2023 et du 7.10.2023 au 30.10.2024**
- 2- Activités de l'assemblée générale, du conseil d'administration, du bureau pendant la période 2023 / 2024**
 - a. Assemblée générale et conseils d'administration**
 - b. Réunions du bureau**
- 3- Activités du réseau des avocat.e.s, du réseau de santé, du comité de réflexion**
 - a. Le comité de réflexion**
 - b. Le réseau de santé**
 - c. Le réseau des avocat.e.s**
- 4- La formation des 17 et 18 novembre 2023**
- 5- Trésorerie et contraintes budgétaires**
- 6- Les liens du Ravad avec les ONG et les institutions**
 - a. Convention entre le Ravad et France Victimes 78**
 - b. Participation à des manifestations**
 - c. Le Ravad et les institutions**

Conclusion

Cher.e.s Ami.e.s,

En Iran, le samedi 2 novembre 2024, une femme résolue, les pieds nus, les cheveux au vent, dévêtue, a protesté devant l'université islamique Azad de Téhéran ainsi contre les violences de la police des mœurs, Incarnant comme Mahsa Jîna Amini, décédée le 16 septembre 2022 à Téhéran, le courage des femmes iraniennes contre l'oppression religieuse du régime théocratique après avoir été arrêtée elle aussi par la police des mœurs pour « port de vêtements inappropriés ».

En Bulgarie, après la Russie, la Hongrie, le président, proche de Moscou, Roumen Radev, a promulgué le jeudi 15 août 2024, le décret permettant à la loi adoptée par le parlement le 7 août 2024 contre la soi-disant « propagande » LGBTQIA+ d'entrer en vigueur.

La planète recèle des pays dont les régimes sont dictatoriaux, autocratiques, théocratiques, autoritaires, qui affirment sans détour par leur législation, l'oppression des femmes et des minorités tels que les LGBTQIA+

Alors, défendons les principes qui font vivre nos démocraties.

En France, en cette période où l'état de droit est contesté, il nous faut rappeler sa définition et, par la même, notre attachement au respect de la hiérarchie des normes, l'égalité des sujets de droit et l'indépendance de la justice.

L'état de droit se définit comme un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit et à la nécessité de la conformité des règles, nous protégeant de l'arbitraire.

Cette notion doit être distinguée de celle de l'état du droit, le contenu du droit positif se transforme en permanence, souvent mu par les forces politiques, sociales, sociétales, contradictoires qui opposent les partisans de la liberté et les défenseurs des lois liberticides.

Aux États-Unis, la Cour suprême a révoqué le droit à l'avortement par une décision en date du 24 juin 2022, laissant libres les États américains d'interdire l'IVG. Compte tenu de la montée des forces liberticides qui sont à l'œuvre dans nos démocraties. Il était urgent que le droit à l'avortement soit constitutionnalisé notamment en France.

La teneur de la Loi constitutionnelle n° 2024-200 du 8 mars 2024 relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse est la suivante :

« Après le dix-septième alinéa de l'article 34 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. »

Le 6 mars 2024 a été adopté la proposition de loi d'Hussein Bourgi portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982 par l'Assemblée nationale à l'unanimité des présent.e.s en toute ses dispositions sauf les articles 2 et 5 et nous nous en félicitons (merci à Hussein).

Ladite proposition est en attente de transmission au Sénat et de mise à l'ordre du jour.

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16t0252_texte-adopte-seance

En France, nous avons fêté le 17 mai 2023, le 10^{ème} anniversaire de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, promulguée le 17 mai 2013. Les principes du mariage s'appliquent à tous les couples mariés quelle que soit leur orientation sexuelle grâce aux luttes des mouvements LGBTQIA+.

Durant les débats qui ont précédé son adoption le 23 avril 2013 par le parlement, de nombreux actes LGBTPHOBES ont été commis et pour certains condamnés.

Pour mémoire par jugement correctionnel du tribunal de Grande Instance d'Auxerre en date du 20 juin 2013 et confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 7 mai 2014, un conseiller municipal du Front National a été déclaré coupable des chefs de :

- Violence à raison de l'orientation ou identité sexuelle suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours, faits commis le 16 février 2013 à Auxerre
- Violence à raison de l'orientation ou identité sexuelle sans incapacité faits commis le 16 février 2013 à Auxerre
- Provocation à la haine ou à la violence en raison du sexe par parole écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique, faits commis le 16 février 2013 à Auxerre

Les constitutions de partie civile des victimes personnes physiques et morales (Adheos, le Collectif contre l'Homophobie et pour l'Égalité des Droits, Quazar) que j'ai eu l'honneur de représenter ont été jugées recevables et il leur a été alloué des dommages et intérêts.

Mais ne nous y trompons pas, même si le droit positif pénalise les actes et discours de haine LGBTPHOBES, les violences n'ont pas cessé après l'adoption de la loi ouvrant le mariage aux couples et l'adoption aux personnes de même sexe, bien au contraire, celles-ci ne cessent de croître, se répétant jusqu'à désespérer notamment des politiques de prévention et de répression mises en œuvre dans le cadre des plans nationaux successifs pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ ; le dernier pour la période 2023- 2026 a été présenté le 10 juillet 2023

Lesdites violences verbales ou physiques sont commises quelque soit le lieu, dans le voisinage, sur le domaine public, mais aussi à l'école, dans les stades et sur internet.

Voici quelques exemples parmi tant d'actes délictueux, criminels et de discours de haine :

- De nombreux guet-apens homophobes, des centaines d'agressions à l'encontre de gays, bisexuels, par l'intermédiaire d'applications dont celle de « coco » site qui a été fermé le 16 juillet 2024
- Le 21 septembre 2024 à Mazamet, Paul, parce que gay, âgé de 17 ans, a été victime de violences en réunion à raison de son orientation sexuelle
- Le 8 octobre 2024 à Pantin, Noam, parce que juif et gay, âgé de 22 ans, a été victime de tentative de viol et de vol en raison de l'orientation sexuelle et religieuse.
- Le 19 octobre 2024, des chants homophobes étaient scandés lors du match de football entre le Paris-Saint-Germain – RC Strasbourg au Parc des Princes
- Le 7 novembre 2024 a été organisé dans les établissements français, publics comme privés la journée de lutte contre le harcèlement scolaire, mise en place par l'Éducation nationale

- Le Ravad a été saisi l'année dernière d'une situation de harcèlement scolaire à raison de l'orientation sexuelle dans un lycée, par la mère d'un élève qui avait porté plainte à l'encontre de l'auteur, lequel a été exclu temporairement pendant 8 jours par le conseil de discipline. En revanche, le procureur de la République du tribunal judiciaire compétent début octobre a notifié un avis de classement en opportunité des poursuites : *« la procédure a permis d'établir que l'auteur des faits a commis une infraction. Une suite administrative a été ordonnée et paraît suffisante. Par conséquent, le procureur de la République n'envisage pas d'engager des poursuites pénales »*
- Dernièrement, la mère de la meilleure amie d'un collégien transgenre nous a signalé la situation de harcèlement scolaire dont il était victime, sauf que les parents ne sont pas à ses côtés pour l'accompagner. Nous lui avons proposé d'aller rencontrer un de nos correspondants à Lille, sauf qu'à ce jour la démarche n'a pas eu lieu, et de saisir le Rectorat dans le même temps compte tenu de l'inertie des collègues.

Il ne suffit pas d'impulser des politiques publiques de lutte contre le harcèlement scolaire notamment à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, encore faut-il que les établissements scolaires les mettent en œuvre notamment par l'entremise du programme PHARE et que les professionnels soient formés.

Ne devrions-nous pas proposer, dans les années à venir, au Premier Ministre de faire de la lutte contre les LGBTQIA+PHOBIES une grande cause nationale ?

En attendant, malgré les pauvres dotations qui nous sont allouées par les pouvoirs publics chaque année, nous ne pouvons que réitérer, au nom de nos convictions humanistes, notre volonté de défendre en métropole, Dans les territoires et des départements ultra-marins, les victimes de discrimination et d'agression à raison de leur orientation sexuelle et de l'identité de genre mais aussi de leurs caractéristiques sexuelles, particulièrement lorsque ces victimes présentent des variations du développement sexuel (intersexes).

Nous allons évoquer comme chaque année les différentes thématiques suivantes

1- Les saisines du RAVAD : du 14 octobre 2022 au 6 octobre 2023 et du 7 octobre 2023 au 30 octobre 2024

Tableau statistique annuel des saisines du RAVAD

du 14/10/2022 au 6/10/2023

	LESBOPHOBIE	GAYPHOBIE	TRANSPHOBIE	SEROPHOBIE AU VIH	AUTRES NON LGBTQI+PHOBE
Atteinte à la vie privée		3	5	1	
Conflits conjugaux et fixation de la résidence des enfants			2		
Demande d'asile	7	46	2	1	
Demande de changement de la mention du sexe et du prénom					2
Discrimination et harcèlement au travail		8	7	2	
Harcèlement familial Provocations à la haine	1	6	1		
Harcèlement voisinage		3	1		
Harcèlement scolaire		2	3		
Hors objet		17	4		1
Injures – diffamations (provocation à la haine) Dégradations		9	7		
Menaces		3		1	
Refus de visa		2			

Thérapie de conversion		1			
Violences physiques		12	4		
Violences sexistes et physiques entre personnes de même sexe (partenaires)					1
Violences sexuelles (Viols et agressions sexuelles)		4	1		
Vols		1			

TOTAL : 171 saisines par email hors sollicitations (appels téléphoniques, contacts facebook) non suivies d'ouverture de dossier.

D'un point de vue quantitatif :

Nous observons une augmentation significative des saisines par rapport à la période précédente du 01.10.21 au 14.10.21 (date des AG), nous sommes passés de 142 saisines à 171 saisines (du 15.10.22 au 15.09.23).

Pour la seule année 2023 à date du 15/09, le nombre est de 138.

**Tableau statistique annuel des saisines du RAVAD
du 7.10.2023 au 31.12.2023**

	LESBOPHOBIE	GAYPHOBIE	TRANSPHOBIE	SEROPHOBIE AU VIH	AUTRES NON LGBTQI+PHOBE
Atteinte à la vie privée	1	1			
Conflits conjugaux et fixation de la résidence des enfants	0	0	0	0	0
Dégradations					
Demande d'asile	1	12	1	0	0
Demande de	0	0	0	0	0

changement de la mention du sexe et du prénom					
Discrimination et harcèlement au travail	0	2	1	0	0
Harcèlement familial Provocations à la haine		1	1		
Harcèlement voisinage		2			
Harcèlement scolaire		1			
Hors objet		2	2		1
Injures – diffamations (provocation à la haine)		8			
Menaces					
Refus de visa		5			
Thérapie de conversion	0	0	0	0	0
Violences physiques		4			
Violences sexistes et physiques entre personnes de même sexe (partenaires)	0	0	0	0	0
Violences sexuelles (Viols et agressions sexuelles)		1			

Vols		0			
-------------	--	----------	--	--	--

TOTAL : 48 saisines par email hors sollicitations (appels téléphoniques, contacts facebook) non suivies d'ouverture de dossier.

Tableau statistique annuel des saisines du RAVAD

du 1.01.2024 au 30.09.2024

	LESBOPHOBIE	GAYPHOBIE	TRANSPHOBIE	SEROPHOBIE AU VIH	AUTRES NON LGBTQI+PHOBE
Atteinte à la vie privée	1	2	2	2	
Conflits conjugaux et fixation de la résidence des enfants	1				
Dégradations			1		
Demande d'asile	1	46	1		
Demande de changement de la mention du sexe et du prénom			1		
Discrimination et harcèlement au travail		7	2		
Harcèlement familial Provocations à la haine					
Harcèlement voisinage		2			
Harcèlement scolaire					
Injures – diffamations (provocation à la haine)	1	17			
Maltraitance familiale	1	4	2		

Menaces	1	2			1
Refus de visa	1	2			1
Thérapie de conversion					
Violences physiques	1	18	4		
Violences sexistes et physiques entre personnes de même sexe (partenaires)					
Violences sexuelles (Viols et agressions sexuelles)		4			
Vols					
Autre		3			
Hors objet		8	2	1	5

TOTAL : 148 saisines par email hors sollicitations (appels téléphoniques, contacts facebook) non suivies d'ouverture de dossier.

D'un point de vue quantitatif :

Durant la période du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2024, nous avons enregistré 196 saisines, nous constatons donc une augmentation croissante des saisines d'année en année.

D'un point de vue qualitatif :

Nous enregistrons, comme les années précédentes de nombreuses saisines pour des demandes d'asile ou de visa de ressortissant-e-s étranger-e-s résidant encore dans leur pays (62 saisines, 31.63 %) à raison de la situation de danger en lien avec leur orientations sexuelle ou l'identité de genre.

Leur nombre en pourcentage est équivalent à celui observé entre les deux assemblées générales du 14 octobre 2022 et du 6 octobre 2023.

Nous sommes en lien avec les référents LGBT des ambassades de France sauf que l'ambassadeur pour les droits LGBT n'a pas souhaité nous transmettre la liste si bien que

selon les pays desquels émanent les demandes, nous devons nous rapprocher de son assistante pour obtenir les noms et coordonnées desdits référent.e.s

Si nous saluons cette initiative, en son principe, il faut bien avouer que souvent ce sont des démarches longues et fastidieuses, traversées d'embûches, qui n'aboutissent pas le plus souvent, dans la mesure où il est exigé la production d'une attestation d'hébergement en France et que les services de délivrance de visa ne sont pas forcément à l'écoute des demandeurs de visa.

Encore faut-il que les rendez-vous soient accordés par les services de délivrance des visas, car les demandes ne sont même pas enregistrées.

Nous travaillons sur certains dossiers avec l'ARDHIS et avons participé à une réunion de l'EGIDE le 27 mars 2024 sur cette thématique.

Il nous arrive néanmoins d'enregistrer quelques réussites.

Nous pouvons nous réjouir que suite à notre intervention auprès du référent LGBT de l'ambassade de France en Tunisie, un ressortissant congolais résidant en Tunisie a pu obtenir un visa afin que son mariage puisse être célébré en France par l'officier d'état civil de la ville de Lille.

Je ne peux que réitérer ce que j'avais formulé dans le rapport d'activité de l'année dernière, à savoir :

Nous pouvons bien entendu formuler deux interprétations : une plus grande visibilité du RAVAD et/ou une augmentation des faits et propos LGBTphobes. Nous devons nous référer au rapport sur les LGBTIphobies 2024 de SOS Homophobie qui constatait une augmentation, pour privilégier une des deux interprétations ou en tout cas retenir les deux.

Nous sommes saisis régulièrement pour des faits de violences, ou de menaces, comme vous pouvez le constater sur le tableau auquel il nous faut répondre en accompagnant les victimes, en leur dispensant des conseils utiles, quant à la caractérisation de leur plainte, et nous saisissons nos avocat.e.s dans l'hypothèse de judiciarisation desdites plaintes.

Mais souvent, elles sont classées sans suite, du fait de l'impossibilité de retrouver les auteurs des faits et / ou de l'absence de témoin notamment en matière d'injures proférées dans le cadre du voisinage.

Vous constaterez le doublement des saisines pour des faits et propos discriminatoires à raison de l'identité de genre (22% par rapport à 11% comparée à la période précédente, pour 39 saisines).

Durant cette période mentionnée, nous avons enregistré les actes et discours de transphobes représentant 10% du nombre total des saisines.

Ce constat reflète un accroissement continu des actes et propos transphobes depuis de nombreuses années, entretenu par des discours anti-trans venus de l'extrême droite, des forces conservatrices.

Nous saluons l'athlète algérienne Imane Khelif, qui nonobstant les injures transphobes dont elle a été la victime, remporta la médaille d'or olympique de boxe démontrant ainsi sa détermination talentueuse.



La boxeuse algérienne Imane Khelif, médaillée d'or dans la catégorie des moins de 66 kg, cible d'une campagne de harcèlement conservatrice et transphobe

Enfin, rappelons que les saisines sont traitées par JBG assisté de Matthieu Chaimbaut et accompagné de Nezha Achalfane et si nécessaire les dossiers une fois caractérisés et analysés sont transmis aux avocat.e.s du Ravad pour un traitement judiciaire ou suite à des recours contre les décisions rejetant les demandes d'asile par l'OFPRA.

Parallèlement aux réponses juridiques apportées par JBG et à ses entretiens téléphoniques, Nezha apporte un soutien moral à celles et ceux qui en formulent la demande. Nous ne pouvons pas nous substituer à un psychologue ou psychiatre.

Il faut savoir que les plaignant.e.s, pour un certain nombre d'entre eux, après un mail ou quelques échanges ayant obtenu leur réponse, ne donnent pas suite à nos relances, et nous sommes contraints de classer les dossiers.

Comme vous le savez, nous n'intégrons pas dans le tableau statistique des saisines, les appels téléphoniques non confirmés par un mail, les personnes ayant obtenus aussi la réponse souhaitée.

Cette fois-ci, nous pensons, cette année, ouvrir des permanences au centre LGBT Paris qui a eu la gentillesse de nous accueillir à titre gratuit, sous réserve de l'accord des responsables, compte tenu que nous avons dû résilier le bail du local situé rue Mouveaux pour des contraintes financières au sujet desquelles je reviendrai.

Remerciements à Matthieu et Nezha pour leur aide quant à la mise en place du tableau statistique annuel, Jean-Bernard caractérise les faits et propos après les avoir analysés.

Sur les propos transphobes

Je vous rappelle que nous avons été saisis par un internaute qui nous a informés de deux *posts* facebook transphobes diffusés en date du 17 juillet au 9 août 2022 d'une conseillère municipale d'un village, nous avons donc procédé à un signalement après avoir fait établir un constat d'huissier pour éviter toute contestation auprès du procureur compétent afin qu'il ouvre une enquête préliminaire.

Après le classement sans suite du parquet, à la demande du Ravad, l'association LE GIROFARD s'est constituée partie civile devant le doyen des juges d'instruction devant le tribunal judiciaire de Périgueux, qui a ordonné le renvoi de l'auteur devant le tribunal correctionnel, l'affaire a donc été évoquée le 18 novembre 2024.

Je tiens à remercier l'association le GIROFARD ainsi que son conseil Maître LAFORCADE, avocat inscrit au barreau de Bordeaux

Nous sommes à l'écoute des victimes dans un souci d'accompagnement au mieux de la défense de leurs droits et d'un soutien moral mis en œuvre par les ONG du RAVAD et aussi de la communauté LGBTQI+ dans son ensemble.

2- Activités de l'assemblée générale, du Conseil d'Administration, du bureau

A- Voici les dates et les ordres du jour de l'assemblée générale, du conseil d'administration

*** Assemblée générale et Conseil d'administration du 7 avril 2023**

L'ordre du jour :

Ordre du jour de l'AG :

1. Adoption des comptes annuels
2. Etat des cotisations et des Dons

Ordre du jour du Conseil d'Administration à compléter

1. Respect du droit de grève et report de la formation des 10 et 11 mars 2023
2. Demande d'adhésion d'une ONG étrangère
3. Compte-rendu des travaux du comité de réflexion
4. Compte rendu de la visioconférence en date du 8 mars 2023 entre Jean-Bernard Geoffroy et l'ambassadeur aux droits LGBTQI+
5. Echange de correspondances entre la chancellerie et le Ravad
6. Etat des saisines 2022 / 2023
7. Questions diverses

• Assemblée générale du 6 octobre 2023

L'ordre du jour de l'AG est le suivant :

1. Rapport moral rédigé par le Président au nom du bureau (pièce jointe)
2. Rapport du Trésorier (qui sera transmis ultérieurement)
3. Election du bureau
4. Proposition d'extension de l'objet social :
« Cette association a pour objet de : Soutenir et défendre les victimes d'agressions et de discriminations à raison de leur orientation sexuelle (vraie ou supposée), de leur identité de genre ou de leur état de santé, de leurs caractéristiques sexuelles, particulièrement lorsque ces victimes présentent des variations du développement sexuel (intersexes) en leur apportant une aide psychologique, morale, juridique, judiciaire ou autres »
4. Formation des 17 et 18 novembre 2023 au siège de la CFDT
5. Adoption des PV de l'AG et du CA du 7 avril 2023 (transmis le 19.08.2023)
6. Questions diverses

- **Assemblée générale et Conseil d'administration du 6 avril 2024,**
- **Assemblée générale :**

1. Adoption du PV de l'AG du 6 octobre 2023

2. Adoption des comptes annuels

3. Etat des cotisations et des Dons

- **Conseil d'Administration :**

1. Le 6 mars 2024 adoption de la proposition de loi portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982 par l'Assemblée nationale à l'unanimité des présent.e.s en toute ses dispositions sauf les articles 2 et 5 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16t0252_texte-adopte-seance

2. scellement de l' IVG dans la constitution à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes : victoire des féministes

3. trésorerie : subvention ville de Paris, DILCRAH, FDAV

4. état des saisines décembre 2023 - 2024 (186 saisines en 2023 ; 40 saisines au 10 mars 2024)

5. formation 2024-2025, échange sur les thématiques des ateliers

6. Réseau des avocat.e.s

7. Réseau des professionnel·les de santé

8. Partenariat avec France Victimes 78 (le document vous sera transmis ultérieurement)

9. procédures alternatives et infractions à caractère discriminatoire, dérive judiciaire

10. Calendrier

1. 06 avril 2024 : Printemps des Assos

2. 09 juin 2024 : campagne des élections européennes et les droits des personnes LGBTQIA+ au sein de l'Union Européenne

- **Conseil d'administration du 5 juillet 2024, l'ordre du jour était le suivant :**

- Réseau des avocat.e.s : présentation du comité et des actions (suite de la réunion du 3 mai)

une réunion se tiendra en présentiel le vendredi 30 Août durant laquelle notamment sera finalisée la fiche destinée à l'accompagnement des victimes.

- Réseau santé : suite de la présentation lors du CA du 5 avril

- Trésorerie :

o Validation du bilan prévisionnel 2024

o état des demandes de subventions et cotisations

- Thèmes et date de la prochaine formation (si vous avez des propositions de thèmes, vous pouvez nous les adresser)

- Projet de partenariat entre le RAVAD et l'association "Carrefour des Chrétiens Inclusifs" (CCI), ONG LGBTIA+, ayant pour objet la lutte contre les thérapies de conversion

- Statistiques saisines

- Questions diverses

B- Voici les dates et les ordres du jour des réunions du bureau

• Réunion du bureau du 27 juin 2023

- 1- Saisine 2023-081 - délai de prescription 09/07/23 - Dossier Posts Transphobes périgieux
- 2- Compte rendu du séminaire de travail sur le plan de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023 / 2026 du Mercredi 19 avril au Vendredi 21 avril
- 3- Analyse du plan triennal 2023-2026 de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (sous réserve de sa publication)
- 4- Nombre de saisines à la date du mail, 107 (pour rappel 147 saisines en 2022) : Analyse de la nature des saisines
- 5- Retour d'expérience suite au recrutement de Nezha
- 6- Nouvelle date de la formation ?
- 7- Participation du Ravad à différents événements
- 8- Questions diverses

• Réunion du bureau du 30 octobre 2023, l'ordre du jour était le suivant :

- 1- note blanche
2. questions de trésorerie : demandes de subventions
 - . au titre des Centres LGBTQI+
 - . pour la refonte du site internet
 - . à la Mairie de Paris date limite 30/11
 - . à la DILCRAH date limite 27/11
3. Activités du réseau des professionnel·les du droit
4. Activités du réseau de professionnel·les de la santé
5. Bilan de la préparation de la formation des 17/18 novembre à la CFDT (en pièce jointe plaquette), à ce jour 25 inscrits

• Réunion du bureau du 26 janvier 2024, l'ordre du jour était le suivant :

1. Débats le 22 novembre 2023 au Sénat de la proposition de loi d'Hussein Bourgi "Personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982" déposée le 6 Août 2022, vote (amputée d'un certain nombre d'articles) et ses suites.
2. Etat des saisines 2023 : 186 saisines (pour mémoire : 142 en 2022)
 1. réseau santé : compte-rendu de la réunion du dimanche 14/01
 2. réseau avocat : compte-rendu de la réunion du vendredi 12/01
3. trésorerie
 1. demandes de subvention 2024
 2. état du projet "Note Blanche"
4. signature d'un partenariat France Victimes 78 du 18 Août
5. contact avec Béatrice Clicq, Secteur de l'Egalité et du Développement Durable de Force Ouvrière par l'intermédiaire de Nezha

6. référent.e.s LGBT dans les ambassades de France
7. date de l'AG de Printemps
8. question diverses :
 1. fonctionnement interne : achat du téléphone supplémentaire à la disposition de Nezha
 2. calendrier : Printemps des Assos 6/7 Avril

- **Réunion de bureau du 17 septembre 2024**

- Trésorerie
 - o don (bilan de la campagne d'appel aux dons interne), subventions (900€ des avocat.e.s et 1250€ du bureau)
 - o compte-rendu de la rencontre de JBG avec le FDVA75
 - o Bilan prévisionnel 2024 amendé
- Local, expiration du bail au 14/01/2025 et modalités de travail de la salariée
- Compte-rendu de la réunion des avocat.e.s du 30/08 : déjeuner de travail agréable et constructif
- Assemblée Générale : visio et/ou présentiel (étant précisé que nous ne pourrons pas prendre en charge les frais de voyage des participant.e.s compte-tenu de nos finances)
- Formation (thèmes des ateliers et noms des intervenants)
- Préparation du 20e anniversaire, demande de subvention auprès du Conseil Régional IDF
- Points sur les réseaux du RAVAD (santé, juridique, réflexion)
- Questions diverses

Nous n'avons pas manqué de nous réunir tout au long de ces mois tout en précisant que le bureau n'a cessé d'échanger par mail, virtuellement et en visioconférence, tout en rappelant que Jean-Bernard Geoffroy et Matthieu Chaimbaut se réunissent chaque dimanche pour évoquer les questions organisationnelles et les saisines. Tous les membres du bureau sont les bienvenu.e.s à cette occasion.

Nous tenons à remercier les responsables, les militant.e.s des ONG du RAVAD dont nous connaissons le dévouement et la compétence.

3- Activités du réseau des avocat.e.s, du réseau de santé, du comité de réflexion

a. Le comité de réflexion

Malheureusement, le comité de réflexion ne s'est pas réuni du fait de l'arrêt maladie prolongé de Philippe Régnié, qui finalement s'est résolu à renoncer à exercer cette responsabilité. Nous regrettons déjà son intelligence, sa connaissance, il est un militant notamment de la cause des personnes trans.

Il nous faudra solliciter une personnalité qui pourra succéder à notre cher Philippe.

Pour mémoire, les membres sont Daniel Borrillo, juriste, Ilana Eloit, Me Jean-Bernard Geoffroy, Me Caroline Mecary, Brigitte Rollet, Florence Tamagne.

b. Le réseau santé

Je tiens à remercier Marie-Hélène Goix et Ralph Souchez pour leur investissement et le sérieux de leurs travaux préparatoires qui ont débutés au 4^{ème} trimestre 2023 dont les conclusions seront présentées lors du prochain CA de 2025.

Voici un bref récapitulatif de l'activité 2024 que Marie-Hélène a eu la gentillesse de me transmettre (voir en annexe)

c. Le réseau des avocat.e.s

Je tiens à remercier Baptiste Gibert, Barbara Vrillac, de la même manière pour leur investissement et le sérieux de leur travail ainsi que l'ensemble des avocat.e.s du réseau qui sont toujours disponibles pour recevoir, accompagner, les victimes dans le cadre de consultation, de procédure judiciaire, ou de recours devant la commission nationale du droit d'asile.

Des membres du réseau se sont réunis le 30 août 2024 dans la continuation des travaux entrepris dès 2023, afin d'élaborer une stratégie collective d'accompagnement et d'aide aux victimes d'agression et de discrimination à raison de leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur état de santé, et leur intersexuation.

L'ordre du jour était le suivant :

1. échange de jurisprudences entre les membres du réseau
2. finalisation d'une fiche (dont le projet vous sera adressé prochainement)
3. conquérir de nouveaux territoires pour une justice de proximité
4. les procédures alternatives et la poursuite des infractions à caractère discriminatoires, notamment à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

Il faut faire observer que les avocat.e.s ne sont pas à l'abri d'actes délictueux qui peuvent être commis à leur rencontre ou à leur bien.

A meilleure preuve, la SCP BLEITRACH ET GEOFFROY a été victime d'un incendie, de tout autre moyen à créer un danger pour les personnes, volontairement dégradé le cabinet par substances dangereuses, dans la nuit du 13 au 14 mars 2019. L'auteur qui a été déclaré coupable et condamné par jugement correctionnel du tribunal judiciaire de Béthune du 13 décembre 2021 n'a jamais voulu s'expliquer sur les mobiles de son acte. Fort heureusement, nous sommes dans la résilience face à l'adversité !

4- La formation des 17 et 18 novembre 2023

Une fois de plus, comme chaque année le RAVAD a organisé une formation annuelle à l'attention des référent.e.s victimes des ONG LGBTQIA+ couronnée de succès au siège social de la CFDT.

Nous sommes pleins de gratitude pour l'ensemble des participant.e.s, des intervenant.e.s qui ont particulièrement été investi.e.s, la qualité de leur prise de parole marque une fois de plus leur compétence, il ne faut pas oublier non plus les organisateurs et organisatrices.

La préparation, la période de formation exigent beaucoup de temps de bénévolat.

Cliquer sur le lien pour accéder à la plaquette

https://ravad.org/wp-content/uploads/2023/11/Programme_Formation_Ravad_2023_1718nov_v23-1.pdf

5- Trésorerie et contraintes budgétaires

Nous avons éprouvé les plus grandes difficultés à rechercher un budget en équilibre, du fait du montant insuffisant des subventions de la DILCRAH et de la ville de Paris, et c'est pour cette raison que nous avons été contraints de restreindre nos dépenses tout en recherchant de nouvelles sources de financement pour l'année 2024.

Nous sommes particulièrement reconnaissant.e.s à l'égard des donateurs et donatrices, appartenant au réseau des avocat.e.s du Ravad (900 euros), membres du bureau (1350 euros), et aux particuliers (1039.60 euros) qui ont bien voulu contribuer à la nécessité de la recherche de l'équilibre de nos finances.

D'autre part, comme l'année précédente, nous avons fait appel à nos fonds propres (5828 euros), qui sont le résultat d'une gestion saine de nos finances, tout en rappelant que nous n'avons jamais fait prendre en charge, sauf exception, nos frais de transport et de bouche.

Mais cet appel aux dons et à nos fonds propres n'aurait pas suffi à l'équilibre de notre budget. Il a fallu que nous recherchions des sources d'économies. Le bail du local venant à expiration le 14 janvier 2025, nous avons donc décidé de le résilier avant son terme au 1^{er} octobre 2024, en sollicitant de la ville de Paris, le bailleur, l'abandon de sa créance pour le 4^{ème} trimestre 2024, ce qu'elle a accepté et nous l'en remercions.

Nous avons bénéficié aussi de la bienveillance du centre LGBT Paris, qui nous a accueilli en ses locaux 4 jours par semaine à titre gratuit. Nous devons signer prochainement la convention, et la mairie du 14^{ème} arrondissement qui nous réserve un bureau une fois par semaine

Nous nous étions abonnés à plusieurs journaux tels que KOMITID, LIBERATION, LE MONDE, nous avons résilié nos abonnements.

Ceci étant, en tout cas la politique qui était la mienne, et celle du bureau consistant en la préservation dans notre emploi salarié, d'autant que sa titulaire nous donne entièrement satisfaction.

Nous sommes à la recherche de nouveaux fonds auprès de collectivités territoriales et de fonds privés. Nous espérons que ses démarches seront fructueuses.

6- Les liens du Ravad avec les ONG et les institutions

a. Convention entre le Ravad et France Victimes 78

Le 19 août 2024, nous avons signé une convention avec France Victimes 78 agréée par le Ministère de la Justice, qui « *développe une intervention spécifique auprès des victimes d'infraction pénale et de catastrophes naturelles, intervention conjuguant accompagnement juridique et soutien psychologique* »

Ladite convention a pour objet de :

- Créer un parcours pour faciliter l'orientation des victimes accompagnées par le RAVAD et France Victimes 78.
- Renforcer la prise en charge des victimes d'agressions et de discriminations en raison notamment de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'état de santé et de leur intersexuation résidant dans les Yvelines.

Il nous reste bien entendu à la mettre en œuvre, même si nous avons eu quelques dossiers à traiter en commun.

b. Participation à des manifestations

Voici quelques exemples :

Le 26 mai 2023, le Ravad participe au 17^{ème} tournoi international de Paris (TIP) 2023

Le RAVAD a été invité à participer pour la première fois à la 17^{ème} édition du Tournoi International de Paris (TIP) organisé par la [Fédération sportive LGBT+](#), avec un stand dans le « Village Santé », lors du moment de convivialité le vendredi 26 mai entre 15h et 20h dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris qui sert d'ouverture à cet événement et où les sportifs viennent chercher leurs accréditations, échanger, s'informer sur les autres associations présentes qu'elles soient, sportives, de prévention, santé ou culturelles.

La thématique est le sport par l'inclusion, la tolérance et la différence. Ensuite le samedi et dimanche, les sportifs seront sur leurs infrastructures et débiteront leur tournoi.

Le 22 mai 2023, le Ravad participe à une table ronde sur la protection et la défense des droits des personnes LGBTQ+ en France et dans le monde.

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) a organisé une table ronde sur la protection et la défense des droits des personnes LGBTQ+ en France et dans le monde, **lundi 22 mai 2023**, en donnant la parole aux responsables de trois grandes associations : l'[ARDHIS](#), l'[Inter-LGBT](#) et le [RAVAD](#).

L'année 2023 marque les 10 ans de l'adoption du mariage pour tous en France. Marqueur historique dans l'avancée pour la reconnaissance des droits pour les LGBTQ+, cette loi reste encore controversée par les mouvements conservateurs. Il reste donc encore primordial d'agir contre les violences sous toutes ses formes et en tous lieux (physique, psychologique, sexuelle, médicale, sociale, institutionnelle...) envers l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie.

Le 23 mai 2024, Marie-Hélène nous a représenté lors d'une rencontre à l'occasion du livre « pardon lesbienne »



Le 27 juin 2024, durant le mois des fiertés, La Caserne (Paris X) organise jeudi 27 juin à 18h30 deux tables rondes animées par tête :

- 18h30 : Prévention du chemsex en milieu festif et lieux de consommation sexuelle : enjeux et défis actuels en France », avec Anne Souyris, Le 190 (centre de santé sexuelle), Corentin Hennebert et Thomas Vampouille, directeur de la rédaction de tête•
- 19h30 : Enjeux liés à la défense des droits LGBT+ en France aujourd'hui face à l'augmentation des agressions et des discriminations », avec Julia Torlet (SOS homophobie), Luc Di Gallo (Ville de Montreuil) Me Jean-Bernard Geoffroy (RAVAD).

Matthieu Chaimbaut et Nehza Afchane ont tenu un stand lors de cette manifestation

c. Le Ravad et les institutions

Voici deux exemples :

En 2023, participation aux réunions du comité LGBT du Défenseur des Droits, le Ravad a été représenté par Xavier Grillot que nous remercions.

Le 3 mai 2024, j'ai participé au nom du RAVAD, à la réunion organisée par Mme la Ministre Aurore Bergé, [Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations](#), pour discuter des enjeux liés à la défense des droits LGBT+, au cours de laquelle ont été évoquées notamment les questions figurant dans la lettre ouverte adressée à M. Le Premier Ministre le 30 avril.

Lors de cette réunion, beaucoup d'interrogations, observations et analyses auront été exprimées par les participant.e.s sans que les réponses n'aient été apportées, notamment en ce qui concerne les droits des personnes trans.

Le 13 juin 2024, j'ai été invité à la réception de Son Excellence Madame Denis Campbell Bauer, ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique auprès de la République française, Principauté de Monaco, afin de célébrer le mois des fiertés.



De gauche à droite : Maître Jean-Bernard GEOFFROY avocat, président du RAVAD, Madame Denis Campbell Bauer ambassadrice des États-Unis d'Amérique, Monsieur Jean-Baptiste PHOU auteur, metteur en scène et artiste pluridisciplinaire franco-cambodgien

Nous devons plus que jamais, dans ce contexte politique, être mobilisés et intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire valoir les droits des personnes LGBTQIA+ et la lutte contre les LGTBPHOBIES.

- Nous avons été signataires de la tribune publiée dans le Parisien le 26 juin 2024.

26/06/24 – LE RAVAD SIGNE UNE TRIBUNE PARUE DANS LE PARISIEN



L'article du Parisien est accessible ici : [Élections, Législatives 2024 : « On voit des appels à casser du pédé » : les associations LGBTQIA+ signent une tribune contre l'extrême droite](#). À quelques jours du premier tour des élections législatives, plus de 70 associations de lutte pour les droits des personnes LGBTQIA+ s'alarment d'une possible victoire du Rassemblement national. Elles exposent leurs craintes sur le site de pétitions Change.

La tribune sur le site de Change est ici : [La République doit protéger toutes les personnes et les droits acquis !](#), elle est proposée par l'APGL et l'Autre Cercle

*Nous invitons **toutes celles et tous ceux qui comme nous, les signataires de cette tribune, unis par les mêmes valeurs, font le même serment**. Nous, associations, organisations, collectifs, intervenant en soutien ou en défense des droits des personnes **LGBTQIA+ et de leurs familles**, des droits des **Femmes**, de toute personne exposée à une situation de discrimination à raison d'un quelconque élément de son **genre, identité, origine ou confession, de son état de santé ou de sa situation de handicap**, dans la sphère publique ou au travail et au-delà, engagés dans le champ de la défense des Droits de la **Personne**, et nos alliées, déclarons :*

- *Parce que les valeurs démocratiques et le respect des institutions d'un État de droit comme ceux définis par la République française et la déclaration des « Droits de l'Homme », sont consubstantiels à nos luttes, engagements et valeurs,*
- *Parce que toute personne à raison même de son humanité a droit au même respect, à la même dignité et protection dus par la Nation à laquelle elle appartient ou dont elle se revendique, sans distinction de « qui on est ou pas »,*
- *Parce que, à ce jour, nos efforts, engagements et détermination ont permis de contribuer à rendre la société française plus ouverte et plus inclusive, plus soucieuse du respect des droits des minorités malgré de vives oppositions,*
- *Faire le serment de nous unir, pour dénoncer, nous opposer et résister, sans concession ni compromis, ensemble et solidairement, à :*
- *Toute violence ou incitation à la violence à l'encontre de toute personne ou groupe de personnes dont nous sommes les porte-voix,*
- *Tout acte ou mesure visant à trier les personnes à raison d'un quelconque élément de leur identité, origine ou état de santé,*
- *Tout programme politique visant à mettre à bas et au pas les institutions républicaines qui sont les garantes de l'État de Droit, de la liberté d'information, du respect des différences d'opinion, et remettant en cause, en tout ou partie, les droits acquis par nos luttes.*

*Aussi, nous vous invitons à nous **rejoindre massivement lors des prochaines marches des Fiertés** organisées d'ici le 30 juin 2024 dans toute la France et à vous mobiliser les 30 juin et 7 juillet, face aux dangers des idées et du programme portés par l'extrême droite, en votant **POUR** les candidates et candidats qui partagent nos valeurs de liberté, d'égalité et d'inclusion dans notre pays et s'engagent à les défendre.*

- Le Ravad a signé le manifeste, initié par Bi'Cause à l'occasion de la journée internationale de visibilité bi+ (JIB), qui met en lumière les diverses réalités que recouvre le B du LGBTQIA+, dans toutes les couches et domaines de la société.

<https://framaforms.org/manifeste-de-la-jib-2024-1726759556>

En conclusion,

Cette année auront été fêtés le 30ème anniversaire de SOS HOMOPHOBIES le 11 avril 2024 et le 25ème anniversaire de l'INTER LGBT le 21 novembre 2024. Nous savons ce que nous devons à ces grandes associations qui ont participé activement à la transformation, notamment du droit en faveur des personnes LGBTQIA+, et nous exprimons notre gratitude à leurs militant.e.s.

Nous fêterons le 20ème anniversaire de la création du RAVAD en 2025.

Nous savons fort bien que nous continuons ensemble à combattre contre les LGBTPHOBIES et pour les droits des personnes LGBTQIA+.

Soyez remercié.e.s pour votre engagement sans faille au service de notre cause.

Je ne saurais terminer ce propos sans féliciter Oussama et Matthieu, les heureux papas pour la naissance de leur fils Ayden, né le 28 octobre 2024, un magnifique bébé. Nous partageons leur bonheur.

Me Jean-Bernard Geoffroy

Président du RAVAD